

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
 TRANSFRONTALIERE
 POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
 74100 ETREMBIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

OBJET :

AUTORISATION DE
SIGNATURE DES
AVENANTS RELATIFS
AUX TRAVAUX DE
REHABILITATION DE
LA GARE HAUTE DU
TELEPHERIQUE DU
SALEVE ET
AMENAGEMENT DES
ESPACES EXTERIEURS
LOTS N°2, 8, 11, 12,
13, 14 ET 15

Séance du : 13 septembre 2024

Convocation du : 04 septembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Christian Aebischer, Roxane Dupommier, Dominique Frei, Nathalie Hardyn, Anny Martin, Christine Ricci, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wiszniewski

N°A-2024-16

Membres représentés :

Patrick Antoine par Françoise Magdelaine suppléante,
Jean-Marie Martin par Ingrid Carini suppléante,

Membres excusés : Alain Carlier, Marc Châtelain, Gabriel Doublet,
Christian Dupessey,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la **gare haute du téléphérique du Salève et aménagement des espaces extérieurs** ont été attribués comme suit :

Lots	Désignation	Attributaires	Montants retenus en € HT (TO incluses)
2	Curage – Démolition – Terrassements généraux – Gros-œuvre	ALBIZZATI	2 748 111,08
4	Toiture - Etanchéité	AMP étanchéité	281 895,31
5	Enduits	ALBIZATTI	76 574,67
7A	Menuiseries extérieures acier – Serrurerie - Métallerie (Partie A)	STA	555 796,21
7B	Menuiseries extérieures acier – Serrurerie - Métallerie (Partie B)	ETS BLANCHET	524 093,90
8	Cloisons – Doublages – Faux-plafonds	NEBIHU	202 094,66

9	Peinture	NEBIHU	29 852,36
10	Revêtements de sol souple	CAZAJOUS	16 001,51 (Résilié le 15/02/2024)
11	Menuiserie intérieure	ROUX	176 257,22
12	Carrelage	CRC	71 733,18
13	Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie	AQUATAIR/ VENTIMECA	931 378,41
	PSE n° 3 – Radiateurs restaurant		15 008,00
14	Electricité – Courants forts et faibles	MUGNIER	477 210,02
15	Appareils élévateurs	OTIS	199 800,00
16	Chapes	CRC	123 417,69

De nouvelles modifications (articles L.2194-1et R.2194-1 et suivants du code de la commande publique) doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux aléas de chantier et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Ces modifications portent sur les lots n°2, 8, 11, 12, 13, 14 et 15

Lot n°2 – Curage – Démolition – Terrassements généraux – Gros-œuvre => Avenant n°4

Pour ce lot, des modifications doivent également être apportées sur proposition de la maîtrise d'œuvre et sont prises en compte comme suit :

FTM n° 54 > Supports spéciaux, carottages dans voiles BA, suppression supports cloisons

Montant : - 3 133,08 € HT

FTM n° 66 > Création ouverture 0,6 x 0,6 m dans voile BA

Montant : 3 360,05 € HT

Montant de l'avenant n°4 : + 226,97 € HT

Nouveau montant du marché : 3 040 431,91 € HT

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : + 10,64 %

Lot n°8 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds => Avenant n°2

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n° 73 > Trappes, moins-values doublages et cloisons

Montant : - 483,93 € HT

Montant de l'avenant n°2 : - 483,93 € HT

Nouveau montant du marché : 222 985,13 € HT

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : + 10,34 %

Lot n°11 – Menuiserie intérieure => Avenants n°2 et 3

Pour ce lot, des modifications doivent être apportées sur proposition de la maîtrise d'œuvre. En outre, un transfert de marché public doit être approuvé suite au rachat le 10/07/2024 de l'entreprise André ROUX par le Groupe G2C. Elles sont prises en compte comme suit :

FTM n° 71 > Bloc-porte, habillage mural, plinthes, plans d'évacuation – Suppression de prestations prévues au marché : articles 3.4, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 6.1 (TO 17)
Montant : - 22 102,32 € HT

Montant de l'avenant n°2 : sans incidence financière (cession de marché public)

Montant de l'avenant n°3 : - 22 102,32€ HT

Nouveau montant du marché : 156 582,86 € HT

Pourcentage de diminution (tous avenants confondus) : - 11,16 %

Lot n°12 – Carrelage => Avenant n°4

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n°69 > Fourniture et pose de plinthes (RDJ) et carrelage (R+3 palier)

Montant : + 4 586,07 € HT

FTM n°72 > Socles cache tuyaux, fourniture et pose de plinthes céramiques

Montant : + 1 228,90 € HT

Montant de l'avenant n°4 : + 5 814,97 € HT

Nouveau montant du marché : 51 098,20 € HT

Pourcentage d'augmentation introduit par l'avenant n° 4 : + 8,11 %

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : - 28,77 %

Lot n°13 – Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie => Avenant n°5

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

TM n°67 > Relevage fosse ascenseur esplanade

Montant : + 3 626,60 € HT

Montant de l'avenant n°5 : + 3 626,60 € HT

Nouveau montant du marché : 983 376,75 € HT

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : + 6,11 %

Lot n°14 – Electricité – Courants forts et faibles => Avenant n°4

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n°74 > Alimentation volets roulants, passage de l'appareillage en Jung, projecteurs, désenfumage, modification luminaires (dont TO 3 pour 486,40 €), alimentation chauffage...
Suppression prises, contrôles d'accès et brasseurs d'air (TO 34)

Montant : - 9 501,99 € HT

Montant de l'avenant n°4 : - 9 501,99 € HT

Nouveau montant du marché : 445 124,37 € HT

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : + 6,32 %

Lot n°15 – Appareils élévateurs => Avenant n°4

Pour ce lot, une modification doit être apportée sur proposition de la maîtrise d'œuvre et pour faire face à des aléas de chantier. Elle est prise en compte comme suit :

FTM n°68 > Modification monte-charge accès machinerie en extérieur

Montant : + 4 266,00 € HT

FTM n°70 > Remise en état fosse ascenseur

Montant : + 772,44 € HT

Montant de l'avenant n°4 : + 5 038,44 € HT

Nouveau montant du marché : 246 166,49 € HT

Pourcentage d'augmentation (tous avenants confondus) : + 23,21 %

Sur l'ensemble de ces modifications, la commission d'appel d'offres dans sa séance du 13/09/2024, a émis un avis favorable.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 aux lots 8 et 11, des avenants n°4 aux lots 2, 12, 14 et 15 et de l'avenant n°5 au lot 13 dans les conditions sus-énoncées ;

APPROUVE le transfert du lot n°11 à la SAS G2C New Co dans les conditions fixées par l'ordonnance du Tribunal de Commerce de GRENOBLE en date du 10 juillet 2024 et constaté par l'avenant n°3 audit lot ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer lesdits avenants ;

INSCRIT les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 203 du budget du GLCT TS, antenne TDS.

La Présidente,
Anny Martin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.